

Neptune signe une entente pluriannuelle pour 230 000 kg d'extraits de cannabis incluant des solutions clés en main avec The Green Organic Dutchman

- Le contrat TGOD représente le plus important contrat d'extraction annoncé publiquement au Canada
- Neptune crée un « one-stop-shop » pour des services d'extraction, de formulation et d'emballage

Laval, Québec, CANADA – Le 12 juin 2019 – Neptune Solutions Bien-Être Inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ: NEPT) (TSX: NEPT), a conclu une entente à long terme visant à fournir des services d'extraction, de formulation et d'emballage à The Green Organic Dutchman Holdings Ltd. (« TGOD ») (TSX: TGOD) (US: TGODF). Neptune fournira des services d'extraction et de purification de cannabinoïdes et de terpènes à partir de la biomasse de cannabis et de chanvre provenant de TGOD. Ces extraits seront transformés en produits finis de première qualité et certifiés biologiques.

Selon les termes du contrat, TGOD s'est engagé à fournir des volumes excédant 230 000 kilogrammes de biomasse de cannabis et de chanvre sur une période de trois ans. L'entente prévoit que la majorité des volumes seront réalisés durant les deux dernières années, la première année représentant environ 20 % du volume total du contrat.

Solutions clés en main pour de nouvelles formes de produits

Dans le cadre du contrat, la plupart des ingrédients actifs extraits à l'usine de Sherbrooke de Neptune seront transformés sur place en produits à valeur ajoutée. Neptune fabriquera, emballera et fournira l'aide nécessaire pour la formulation de plusieurs produits qui seront vendus sous la marque de TGOD. Neptune formulera et produira également des capsules pour TGOD en utilisant la technologie Licaps® sous licence avec Lonza. Il est prévu que Santé Canada devrait autoriser la vente de nouvelles formes de produits, y compris les vaporisateurs de type v-pen et les aliments et boissons infusés, à l'automne 2019.

« Nous sommes ravis de travailler avec TGOD, une entreprise axée sur l'innovation et sur les produits différenciés à valeur ajoutée », a déclaré Jim Hamilton, chef de la direction de Neptune. « L'ambition de chaque entreprise est bien alignée et nous nous réjouissons de collaborer avec TGOD pour soutenir leur croissance avec de nouvelles formes de produits ».

« L'engagement de TGOD envers les produits biologiques et le développement durable est inspirant; Neptune est fière de faire partie de leur succès. Nous sommes ravis de la confiance de TGOD envers notre personnel et notre technologie en signant le plus important contrat de l'industrie à ce jour », a commenté Michel Timperio, président de la division Cannabis de Neptune.

« Avec cet accord, Neptune devient un partenaire clé pour TGOD. Nous avons été impressionnés par leur engagement dans l'innovation et l'excellence dans tous les aspects de l'entreprise. Leurs capacités uniques en termes d'extraction, de formulation et d'emballage ont été des facteurs clés

dans notre processus de sélection », a commenté Brian Athaide, PDG de TGOD. « L'annonce d'aujourd'hui est importante, puisqu'elle nous permet non seulement de commencer à fabriquer des produits de santé bien-être certifiés biologiques destinés aux consommateurs, mais également en raison de l'impact économique important et durable qu'il aura au Québec, où TGOD construit présentement le plus important établissement de production de cannabis biologique au monde. »

TGOD travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de Neptune pour aider à obtenir leur certification biologique. Pour faciliter le processus de certification, Neptune allouera un espace dédié pour héberger et exploiter les technologies brevetées et/ou sous licence de TGOD. En outre, Neptune est dans le processus d'obtenir sa certification EU-GMP, permettant à TGOD d'exporter des produits vers d'autres juridictions, dans la mesure où la législation et la réglementation le permettent.

La première livraison de biomasse de TGOD devrait être livrée à Neptune en septembre 2019.

À propos de Neptune Solutions Bien-Être

Neptune Solutions Bien-Être se spécialise dans l'extraction, la purification et la formulation de produits de santé et de bien-être. Détentrice d'une licence de Santé Canada pour la transformation du cannabis à son usine de 50 000 pieds carrés située à Sherbrooke, au Québec, Neptune met à profit dans l'industrie du cannabis plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le secteur des produits naturels. Forte de cette expertise scientifique et technologique, Neptune se consacre à l'élaboration de produits novateurs destinés aux marchés canadien et mondial du cannabis. Ses activités comprennent également le développement et la commercialisation de solutions de nutrition clés en main et d'ingrédients brevetés, tels que MaxSimilMD, et d'une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Son siège social est situé à Laval, au Québec.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué qui ne portent pas sur des faits passés ou courants constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats 3 de 3 réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, les lecteurs doivent considérer que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement. L'information prospective contenue dans le présent communiqué comprend entre autres tout renseignement ou énoncé concernant notre capacité à développer, à produire, à fournir, à promouvoir ou à générer quelque revenu découlant de la vente de produits à base de cannabis ou de chanvre en vertu de l'entente; l'échéance des résultats anticipés de Neptune ou ses partenaires, incluant en lien avec la probabilité et l'échéance pour obtenir toutes les approbations réglementaires nécessaires relatives à l'expansion prévue à l'usine de Neptune située à Sherbrooke; et l'habileté ou l'échec de Neptune ou ses partenaires d'opérer conformément à la réglementation gouvernementale.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont à jour à la date du présent communiqué. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Personnes ressources :

Canada

Pierre Boucher

MaisonBrison

1.514.731.0000

pierre@maisonbrison.com

États-Unis

Carolyn Capaccio / Jody Burfening

LHA

1.212.838.3777

ccapaccio@lhai.com / jburfening@lhai.com

Média :

Sabrina Di Blasio

Neptune Wellness Solutions

514.258.8183

s.diblasio@neptunecorp.com